

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIERES 30760

N°05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE PROCURATION : 0

NOMBRE DE SUFFRAGE : 10

Date de convocation : le 23 mars 2023

Présents : Mmes Magali ARNAL, Karine GAILLARD, Nathalie FORGEROU, Edith MARSCHAL, Pascaline GITZHOFER, Virginie VERAN, Mrs Hervé CLEMENT, Robert HAMON, Manuel CABANERO, Alain FONTAINE

Absents : M. Olivier GUEDON

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Magali ARNAL

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Madame le Maire fait un récapitulatif du compte de gestion du budget principal de la commune établi par le comptable public :

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
INVESTISSEMENT	-70 230,14 €	0,00 €	28 840,98 €	- 41 389,16 €
FONCTIONNEMENT	320 107,57 €	70 230,14 €	32 752,27 €	282 629,70 €

CONSIDERANT, qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

CONSIDERANT, qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT, que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibération, le Conseil municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 du budget principal de la commune de Saint Christol de Rodières

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire

Nathalie FORGEROU

